



الترشيح لولوج المراكز العمومية
للأقسام التحضيرية للمدارس العليا
الموسم الدراسي 2026/2025

تذكر وزارة التربية الوطنية والتعليم الأولي والرياضة جميع تلميذات وتلاميذ السنة الختامية من سلك البكالوريا (دورة 2025) أن عملية الترشيح لولوج المراكز العمومية للأقسام التحضيرية للمدارس العليا برسم الموسم الدراسي 2026/2025، قد انطلقت ابتداء من يوم الاثنين 26 ماي 2025، ولا زالت مستمرة إلى غاية يوم الثلاثاء 17 يونيو 2025، كآخر أجل، وذلك عبر بوابة e-cpge (www.cpge.ac.ma) أو عبر فضاء المتعلمين بمنظومة مسار للتدبير المدرسي

<https://massarservice.men.gov.ma/moutamadris>

وللتذكير، يلج السنة الأولى من الأقسام التحضيرية للمدارس العليا، بعد إجراء عملية الانتقاء اعتمادا على نتائج البكالوريا، المترشحون المتوفرون على الشروط الآتية:

- ✓ أن يكون تابع دراسته بالسنة الثانية بكالوريا خلال السنة الدراسية 2025/2024؛
- ✓ أن يكون حاصلا على شهادة البكالوريا أو ما يعادلها برسم سنة 2025؛
- ✓ ألا يتجاوز سن المترشح (ة) 21 سنة بتاريخ 31 دجنبر 2025.

آخر أجل لإيداع ملفات الترشيح: 17 يونيو 2025

وتجدر الإشارة إلى أنه فيما يخص اختيارات المراكز العمومية، فبمجرد حصول المترشح على أفضل ترتيب، باللائحة الرئيسية وكذا بمختلف دورات تسجيل المترشحين، تلغى مباشرة الاختيارات المرتبة بعد الاختيار المحصل عليه.

لمزيد من المعلومات المرجو الاطلاع على المذكرة الوزارية الصادرة بتاريخ 26 ماي 2025 تحت رقم 035X25 عبر البوابة الرسمية للوزارة www.men.gov.ma، وكذا الموقع الإلكتروني www.cpge.ac.ma.



Appel à candidature pour bénéficier des billets octroyés à titre gracieux par le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports au profit des candidats admis aux épreuves orales en France des concours d'accès aux grandes écoles françaises d'ingénieurs et de commerce

I. OBJET :

Le Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports met à la disposition des candidats marocains admis aux épreuves orales des concours d'accès aux grandes écoles françaises d'ingénieurs et de commerce, des billets d'avion octroyés **à titre gracieux**, conformément aux conditions et procédures définies ci-après :

II. CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

Sont éligibles aux billets Aller/Retour, les candidats :

- ▶ Inscrits ou ayant poursuivi leurs études en 2^{ème} année dans les Centres Préparatoires aux Grandes Ecoles au Maroc.
- ▶ Convoqués aux épreuves orales en France des concours d'accès 2025 aux Grandes Ecoles françaises éligibles aux bourses marocaines de mérite, tel que fixé par l'arrêté Ministériel N°3274.17 du 25 Novembre 2017 (BO N° 6648) :
 - Ecoles de commerce : concours BCE, concours Ecricome,
 - Ecoles d'ingénieurs : concours X-ENS, concours Centrale Supélec, concours Mines-Ponts, concours commun INP (CCINP), concours Arts et Métiers (ENSAM).

Pour les candidats admissibles aux Concours Commun INP (CCINP) la moyenne minimale exigée est de 13,5/20.

III. PROCEDURE D'OCTROI DES BILLETS :

1. Demande d'octroi des billets

Les demandes de candidatures aux billets offerts, à titre gracieux, par le Ministère, doivent s'effectuer selon les étapes et le calendrier suivants :

Préinscription dans le formulaire sur la rubrique "Concours français" du portail des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (<http://www.cpge.ac.ma/Cand/FormCF.aspx> ou intranet) **le lundi 9 juin 2025 à 16h au plus tard**. Les candidats ayant déjà procédé à la création de leur formulaire de préinscription "**concours français CF25**" et désirant bénéficier des billets octroyés par le Ministère à titre gratuit, sont appelés à répondre « oui » à la question « Vous avez droit à demander le billet offert par le ministère. Voulez-vous le demander ? »

La liste des candidats préinscrits sera publiée sur le portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma) à partir du **Mardi 10 juin 2025**.

2. Détermination de la liste des bénéficiaires

Une commission sera chargée de la détermination de la liste des bénéficiaires, elle est constituée des représentants des entités suivantes :

- ▶ Le Secrétariat Général du Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports,
- ▶ La Direction Générale de l'Action Pédagogique du Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports,
- ▶ La Direction des Affaires Générales du Ministère de l'Education Nationale, du Préscolaire et des Sports,
- ▶ Le collectif CPGE Maroc.

Cette commission se basera sur les critères suivants :

- ▶ Le classement de chaque école dans la liste des écoles éligibles aux bourses marocaines (les écoles ouvertes aux concours CCINP étant considérées comme un seul ensemble sans distinction) ;
- ▶ Les résultats des candidats aux épreuves écrites des concours français concernés. En cas d'absence d'informations, émanant des écoles de commerce concernées, permettant de classer des candidats entre eux au sein d'une même école, un tirage au sort sera opéré pour l'attribution des billets disponibles.

Il y a lieu de souligner que l'octroi des billets se fera selon leur disponibilité.

Les résultats de l'opération de sélection des bénéficiaires, compte tenu du nombre de billets disponibles, seront publiés sur le site du ministère et sur le portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma).

3. Réserve du billet octroyé

Les candidats retenus dans ce cadre devront confirmer leur acceptation du billet offert par le Ministère dans un délai de 48 heures, à compter de la date de publication de la liste des bénéficiaires sur le portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma).

La demande de réservation aux dates de départ et de retour se feront par les candidats concernés sur leur formulaire "concours français CF25" du portail e-CPGE (www.cpge.ac.ma), au moins 4 jours ouvrables avant la date de départ.

La remise du billet électronique au candidat se fera après production du visa par ses soins sur le formulaire CF25.

Les bénéficiaires, qui seraient partis en France avant l'émission des billets offerts les concernant, pourront obtenir un billet pour le trajet de retour de France, effectué à l'issue de la fin de leurs épreuves orales.

L'opération se termine à la fin des épreuves orales au plus tard le 31 juillet.

NB : les billets octroyés par le Ministère à titre gracieux ne peuvent en aucun cas être remboursables.

